

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP  
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 022/2022

A la société IMPRICO

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à l'impression, reliure et brochage du projet de loi portant reddition générale des comptes 2018 (tomes 2 et 3), conclu avec le Ministère des Finances, pour un montant total hors taxe de francs congolais cinq cent trois millions quatre-vingt-six mille trois cent nonante-un, quatre-vingt centimes (CDF 503 086 391,80) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 23/02/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



ARMP  
Jean-Pierre Kapuku  
Directeur Général a.i

Directeur Général